

(Information sur les avis obligatoires de la CDPENAF, donnés à titre consultatif (hormis les avis conformes), qui ne préjugent en rien des décisions finales prises par les autorités administratives compétentes sur les projets ci-dessous listés)

Type AU	Demandeur	Nature du projet	Commune du projet	Avis
CC N	DONNARY Rémy	Construction d'un bâtiment agricole photovoltaïque pour le stockage de matériel, fourrage et stabulation	ECURAS	Avis FAVORABLE
PLU/ PLUi	SAS SOL'R PARC CHARENTE	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol	GENTE	Avis FAVORABLE - Avec prescriptions : afin de permettre le pâturage des ovins, pour l'entretien de la centrale, le point bas des panneaux doit être à 1,10 m, au minimum. De plus, des points d'eau sont à prévoir.
PLU/ PLUi	SAS AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS	Construction d'un parc agrivoltaïque	SAINT-COUTANT	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : Le point bas des panneaux positionné à 1,90 m doit être relevé à 2,20 m pour permettre le pâturage des génisses dans de bonnes conditions, afin de maintenir le chargement à l'ha. Le mode de fixation proposé, ouvrant l'hypothèse de modifications après les études géotechniques, n'apporte pas, en l'état de garanties suffisantes quant à l'absence de recours au béton, ce qui engendrerait une artificialisation de la parcelle ; en cas d'impossibilité technique d'un mode de fixation réversible sur une partie de l'emprise, le projet devrait être réduit en conséquence. En outre, la mention de « plans de drainage » dans le volet relatif aux haies fourragères suscite des interrogations en termes d'impact potentiel sur les zones humides identifiées (plus de 5 ha).
CC N	SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE – M. LORANT Jean-Charles	Réalisation de travaux de terrassements en déblais et remblais pour préparer la construction de 2 bâtiments	BELLEVIGNE (Eraville-Malaville-Touzac Nonaville-Viville)	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : Le projet est surdimensionné au regard du besoin de l'exploitation agricole et est consommateur d'espace agricole. Enfin, la nécessité agricole n'est pas suffisamment justifiée. Une alternative est à rechercher au plus proche du siège d'exploitation.
CC N	EARL ALLEMENT – M. ALLEMENT Lucas	Construction d'un hangar pour stockage de matériel agricole	SAINT-AMANT-DE-NOUERE	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : L'implantation projetée engendre une consommation excessive d'espace agricole et doit être re-examinée en privilégiant un positionnement sur les parties déjà artificialisées du siège d'exploitation ou, à défaut, au plus près de ces dernières.
CC N	GEAY Denis	Construction d'un hangar photovoltaïque pour le stockage de matériel, fourrage, paille et céréales et rénovation d'une toiture	SUAUX	Avis FAVORABLE
PLU/ PLUi	SAS IEL ENR 100 – M. Roman MOALIC	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Picardes »	HIESSE	Avis FAVORABLE à l'auto-saisine : Les membres ont souhaité que la CDPENAF s'auto-saisisse sur ce projet. Ce PC sera examiné à la commission de mars 2024.
PLU/ PLUi	SAS TST109CHAR (filiale TRINASOLAR) – M. Jérôme SUDRES	Construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à Roumazières-Loubert	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	Avis FAVORABLE - Avec prescriptions : Pour permettre un entretien par pâturage ovin, le point bas des panneaux doit être à 1,10 m. De plus, des points d'eau sont à prévoir.
RNU2	E.I. THOMAS Hervé	Construction d'un hangar photovoltaïque pour le stockage de fourrage et de paille	MONTBOYER	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : Bien que la nécessité soit avérée, la localisation du projet crée un mitage et consomme de l'espace agricole. Le choix du site reste à démontrer au regard de la structure de l'exploitation et du siège de celle-ci.
PLU/ PLUi	SAS PRIESAC PV (filiale de ORGANERGY) – M. Franck MENSCHÉL	Construction d'un parc photovoltaïque à Priesac	SAINT-CHRISTOPHE	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : L'emprise foncière clôturée est très étendue au regard de la surface sous panneaux, sans justifications suffisantes et alors que cela engendre un impact important au sein d'un espace agricole et naturel. En outre, au regard des interrogations soulevées par l'étude d'impact, notamment en matière d'identification des zones humides, la démarche ERC semble devoir être poursuivie, ce qui sera susceptible de modifier la conception du projet. Enfin, dans le cas où un projet modifié serait présenté, la commission estime qu'il serait nécessaire, au regard du linéaire de clôture, notamment le long de la route départementale, d'éloigner cette clôture de la voie (à minima 5 m de retrait) et de planter une haie afin de sécuriser la circulation de la faune sauvage.
RNU2	EARL DES FONDS DU FRAISSE – M. DELAGE	Construction d'un bâtiment photovoltaïque pour le stockage de fourrage, de céréales et d'engrais	FEUILLADE	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : La nécessité agricole n'est pas avérée, ni justifiée, pour le strict besoin de l'exploitation agricole. De plus, le projet est excessivement consommateur d'espace agricole.

Type AU	Demandeur	Nature du projet	Commune du projet	Avis
RNU2	GAUTHIER Sébastien	Construction d'un bâtiment photovoltaïque pour le stockage de fourrage, de matériels	COURCOME	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : Le bâtiment, surdimensionné et consommateur d'espace agricole, est sollicité par une entreprise de travaux agricoles (ETA), laquelle n'a pas le statut d'exploitation agricole. Dès lors, la nécessité agricole n'est pas vérifiée. Par ailleurs, par nature, cette activité de prestation de services n'a pas vocation à s'implanter sur des parcelles agricoles. L'implantation de ce type d'activité est à rechercher au sein d'une zone dédiée à l'accueil d'activités économiques.
RNU2	GAEC DE BOISTILLET - M. Daniel PECOT	Construction de trois bâtiments photovoltaïques pour le stockage de matériel, le stockage de fourrage et logement des animaux	TAIZE-AIZIE	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : La nécessité du besoin agricole est avérée. Toutefois, le projet déposé engendre une consommation excessive d'espace agricole ; une implantation plus rationnelle et compacte des bâtiments doit être recherchée.
CC N	BOURGOIN Muguette	Construction d'un hangar agricole non clos pour stockage outils agricoles	MOSNAC-SAINT-SIMEUX	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : Le projet manque de justification compte-tenu de la surface exploitée déclarée. En l'état, sa nécessité agricole n'est pas avérée. Un bardage est, en outre, recommandé pour ce type d'usage au moins sur 2 côtés.
PLU/ PLUj	GAUTHIER Yvan	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol	TORSAC	Avis DÉFAVORABLE - Motif de refus : Au regard de la conception actuelle du projet, celui-ci n'est pas compatible avec l'exercice d'une activité agricole, sur un secteur classé en zone Ap du PLU. Dans le cas où le projet serait modifié en ce sens, une insertion paysagère devra en outre être prévue, par l'implantation d'une haie multi-strates d'espèces locales bénéficiant du label «Végétal Local, localisation Sud-Ouest».
RNU2	VALASTRO Angel	Construction d'un manège couverte	GENAC-BIGNAC	Avis FAVORABLE
CC N	GAEC DU FAURIAS - M. David DELAGE	Construction d'une couverture photovoltaïque sur aire bétonnée existante pour le stockage de matériel, paille, céréales et fourrage	CHARRAS	AVIS TACITE (favorable)
CC N	SCEA DU CLOS JOLY - M. Pierre-Henry JOLY	Extension de bureaux existants et construction d'un chai de stockage d'eau de vie	JULIENNE	AVIS TACITE (favorable)
RNU2	EARL DU MERVEILLAUD - M. MENUDIER Clément	Construction d'un hangar photovoltaïque pour le stockage de matériel et de fourrage	MONTMOREAU	AVIS TACITE (favorable)
RNU2	EARL L'ESPERANCE - M. MENUDIER Alain	Construction d'un hangar photovoltaïque pour le stockage de matériel et de fourrage	MONTMOREAU	AVIS TACITE (favorable)
RNU2	GAEC DU FAURIAS - M. David DELAGE	Construction d'un bâtiment photovoltaïque pour le stockage de matériel, fourrage et paille	MAINZAC	AVIS TACITE (favorable)
RNU2	JABOUILLE Bruno	Construction d'un bâtiment photovoltaïque pour le logement des animaux et le stockage de matériel et fourrage	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	AVIS TACITE (favorable)
CC N	GAEC HEMERY - M. Eric HEMERY	Extension d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériel	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	AVIS TACITE (favorable)
RNU2	JABOUILLE Paul	Construction d'une maison d'habitation	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	AVIS TACITE (favorable)
CC N	EARL PUY DE BEAU - Mme Harmony BOUTIN	Extension d'un hangar à fourrage	NIEUIL	AVIS TACITE (favorable)

Pour la préfète,
Le président de la CDPENAF,

Hervé SERVAT